

CMQ-72653-001

Séance du 25 août 2026

R É S O L U T I O N
2026-003

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de La Motte (La Municipalité) ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 10 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 14 août 2026, le Président de la Commission municipale (la Commission) a désigné monsieur Joseph-André Roy, et en son absence, madame Sandra Bilodeau, membres de la Commission, pour voir à l'administration de la Municipalité et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour son administration;

CONSIDÉRANT QUE le 10 août 2026, le maire et le maire suppléant de la Municipalité ont démissionné de leurs fonctions;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Patrick Cyr comme maire suppléant de la Municipalité de La Motte jusqu'à ce que le conseil, lorsqu'il aura retrouvé quorum, désigne l'élu(e) qui siègera à cette fonction.



Joseph-André Roy
Membre
Commission municipale du Québec